

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 16/05/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Sylvie LEBON, Laure de Maisonneuve, Christine PASZKO,

Absents ou excusés : Véronique DESMARICAUX, Frank RABILLE, Romain TESSIER, Karine GAZEAU

Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 17 avril 2023. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté ;

35-2023 DECLARATIONS DE LOTS INFRUCTUEUX – MARCHE EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de travaux d'extension de la mairie s'achevait aujourd'hui même à midi. Il indique que le rapport d'analyses des offres sera effectué par le bureau d'études dans les 15 jours qui arrivent mais il explique qu'il a été, aussitôt la clôture du marché, constaté que 4 lots n'avaient aucune offre.

Il propose de pouvoir relancer d'ores et déjà les 4 lots qui n'ont reçu aucune offre :

- Lot 1 : VRD GROS OEUVRE
- Lot 3 : COUVERTURE TUILE ZINGUERIE
- Lot 4 : COUVERTURE ETANCHEITE
- Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à relancer sur la plate-forme marchés sécurisés, le marché d'extension de la mairie pour les lots 1, 3, 4, 6 énumérés ci-dessus et déclarés infructueux car aucune offre n'a été reçue pour chacun de ces lots.

36-2023 VENTE DU MOBILIER DES GITES

Mr le Maire rappelle que la vente des gîtes communaux va être signé chez le notaire prochainement. Il précise que les acquéreurs souhaiteraient acheter les 2 canapés qui meublaient les gîtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente des canapés à 400 € l'unité soit 800 € pour les deux ;
- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer les documents nécessaires

37-2023 CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 78 bis/2022, il a été décidé de construire une MAM communale. Il explique que la consultation des architectes vient d'être réalisée et en explique le résultat. Trois architectes ont été consultés, seulement deux ont souhaité candidater.

Après avoir étudié les candidatures et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le cabinet Yves NICOLAS de Ste Hermine pour un taux d'honoraires de 9.1 % et un montant de travaux estimés en premier lieu à 305 600. € H.T.
- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- C 2166 et 2168 – 47 rue de Vincennes
- C 419 – 3 rue du Paradis

Affaires diverses :

- Présentation par Vallée Architecture, sur la possibilité de l'étude de commerces en centre bourg. Plusieurs scénarios sont proposés. La commune retient les propositions 3 et 4.

Fin de séance à 20 h 30.

Date du prochain Conseil Municipal le 22 juin 2023 à 19 h 00.